

COMMUNE DE CERON
Canton de MARCIIGNY- 71110
CONSEIL MUNICIPAL
Procès-verbal du 1^{er} mars 2024

À la suite de l'absence de quorum intervenue lors de la séance du conseil municipal du 23 février, la séance doit être renvoyée à une date ultérieure fixée à au moins trois jours francs d'intervalle (article L.2121-17 du CGCT). Le Conseil délibère alors valablement sans condition de quorum, quel que soit le nombre des membres présents

Présents : Michel GONDARD, Jean BIRARD, Michel BLAQUE, Jean-Luc SCHRACK, Anthony SOUFFERANT

Absents excusés : Michel JULIEN, Claire PALLOT, Franck SOUFFERANT

Absents : Nadège AUBOURDY, Marc CHAMPAULT

Procurations : Claire PALLOT donne procuration à Michel GONDARD
Franck SOUFFERANT donne procuration à Anthony SOUFFERANT

Nombre de membres en exercice : 10 Nombre de présents : 5 Nombre de votants : 7

Date convocation : 26 février 2024

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la dernière séance
- Transfert de la compétence de la publicité extérieure à la Communauté de Communes
- Mandater le Centre de Gestion pour négocier les assurances statutaires
- Compte rendu de réunions
- Lecture du courrier des administrés
- Questions et informations diverses

Secrétaire de séance : Anthony SOUFFERANT

Ouverture de la séance à 14h01

➤ Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2024 :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2024.

➤ Convention de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à partir du 1^{er} janvier 2025, la commune devra participer à la couverture du risque prévoyance des agents. Il indique que la commune a la possibilité de mandater le Centre de Gestion pour une mise en concurrence.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de mandater le Centre de Gestion pour la couverture du risque prévoyance des agents.

- POUR : Michel GONDARD, Claire PALLOT, Jean BIRARD, Michel BLAQUE, Jean-Luc SCHRACK, Anthony SOUFFERANT, Franck SOUFFERANT
- ABSTENTION :
- CONTRE :

➤ Convention de participation pour la couverture du risque santé des agents :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à partir du 1^{er} janvier 2026, la commune devra participer à la couverture du risque santé des agents. Il indique que la commune à la possibilité de mandater le Centre de Gestion pour une mise en concurrence.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de mandater le Centre de Gestion pour la couverture du risque santé des agents.

- POUR : Michel GONDARD, Claire PALLOT, Jean BIRARD, Michel BLAQUE, Jean-Luc SCHRACK, Anthony SOUFFERANT, Franck SOUFFERANT
- ABSTENTION :
- CONTRE :

➤ Questions diverses :

- Michel BLAQUE demande si la commune va planter des arbres ou pas ? Monsieur le maire répond qu'il attend des volontaires.
- Jean Birard demande si quelque chose va être posé sur les poteaux. Monsieur le maire répond que des bandes réfléchissantes vont être installées

➤ Compte rendu de réunion :

- Monsieur le Maire fait un compte rendu de la réunion du transfert de compétence 'Eau-Assainissement » à la Communauté de Communes de Marcigny.

Fin de la séance : 14h35.

A Céron, le 12 mars 2024
Le Maire, Michel GONDARD

Le secrétaire de séance,
Anthony SOUFFERANT

